Téléexpertise

SE DÉCLARER EXPERT

1 Sur MonSisra, dans « Mon Portail »

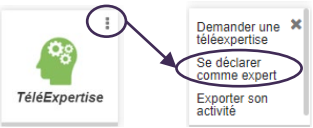

2

Possibilité de sélectionner un compte de service

3

4

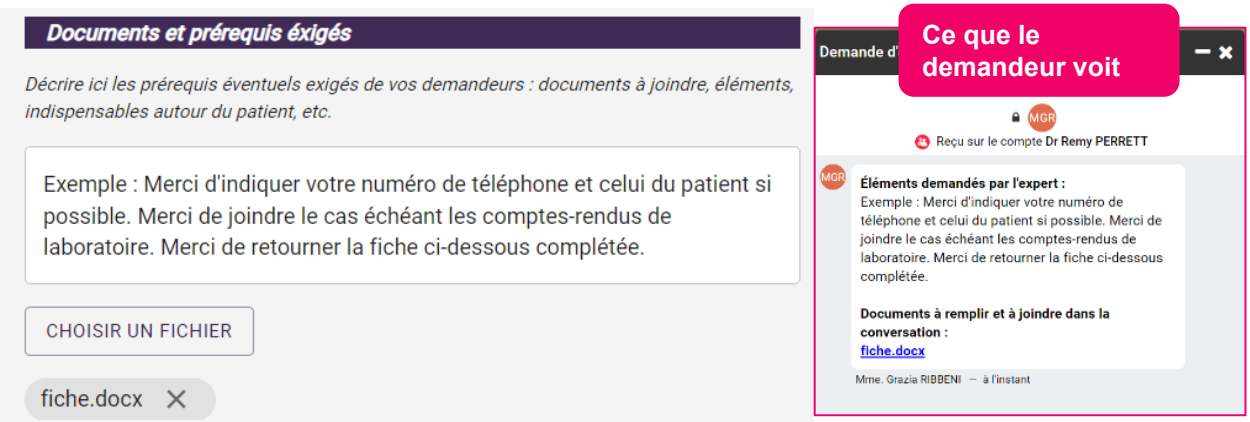

5

Méthodes de contact via MonSisra

MonSisra permet de créer des conversations classiques entre plusieurs professionnels de santé, ou bien de créer une demande d'expertise guidée entre un demandeur et un expert ou groupe d'experts. En tant qu'expert, vous avez la possibilité d'accepter, ou non, la création de conversations classiques.

- ○ Je souhaite pouvoir être contacté librement via une conversation MonSisra ou une Téléexpertise
- ◉ Je souhaite imposer le mode Téléexpertise à tous les utilisateurs qui me contactent via MonSisra

Ce que le demandeur voit

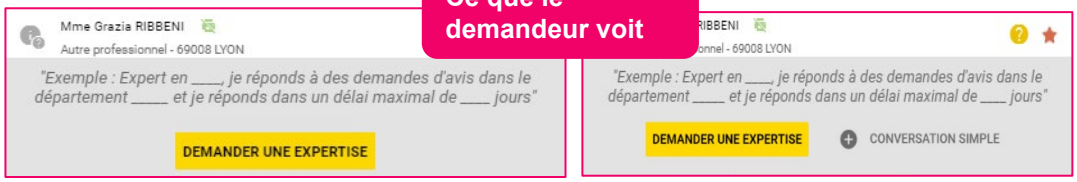

6

Gestion des demandes autour d'un patient

- ◉ Je souhaite que les demandes en télémédecine qui me sont adressées contiennent l'identité du patient
- ○ Je laisse la possibilité au demandeur d' anonymiser ses demandes de télémédecine

Nécessaire pour la facturation!

Ce que le demandeur voit

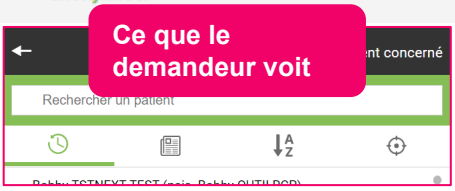

7

Facturation

Les actes et téléexpertise sont rémunérés pour l'expert comme pour le demandeur. Pour côter l'acte en tant qu'expert, il vous faut le numéro de sécurité sociale (NIR) du patient
Cliquez ici pour en savoir plus

Nécessaire pour la facturation!

- ◉ Je souhaite que le NIR soit demandé obligatoirement au requérant
- ○ Je souhaite que le NIR soit demandé mais non obligatoire
- ○ Ne pas demander le NIR au requérant

Ce que le demandeur voit

8
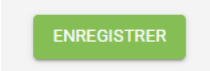
Pensez bien à enregistrer!